

Fourniture de radiotéléphones

Rapporteur : M. Le Président

AVIS Bureau	
séance du 07/06/02	favorable

Contexte

La restructuration du réseau d'agglomération entraîne une extension substantielle du parc de bus. En effet, 11 véhicules supplémentaires acquis par la CAGB vont être livrés au mois de novembre 2002

Les bus urbains de l'agglomération ont la particularité d'être équipés de radiotéléphones permettant aux chauffeurs la communication avec le poste central de régulation.

Du fait de cette extension du parc, la CAGB doit se doter de nouveaux radiotéléphones. A cet effet, une procédure selon le Code des Marchés Publics doit être engagée.

Réalisation d'un marché

Le marché a pour objet la fourniture des mobiles (radiotéléphones) et des portatifs avec leurs accessoires dans le cadre du réseau Hertzien existant analogique privé de la Compagnie des Transports de Besançon (CTB)

Ce marché est passé pour une durée de 3 ans, étant entendu que tous les ans, hors restructuration, l'achat de radiotéléphones est nécessaire.

Ce marché est un marché unique.

↵ Montant minimum pour la durée du marché : 55 000 € HT

↵ Montant maximum pour la durée du marché : 220 000 € HT

Le montant est inscrit au budget annexe Transports au titre du matériel embarqué pour 2002 dans le cadre du programme d'investissement de la Délégation de Service Public de la CTB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **autorise l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à l'acquisition de radiotéléphones,**
- **autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.**
- **autorise le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements.**

Pour extrait conforme,

Le Président